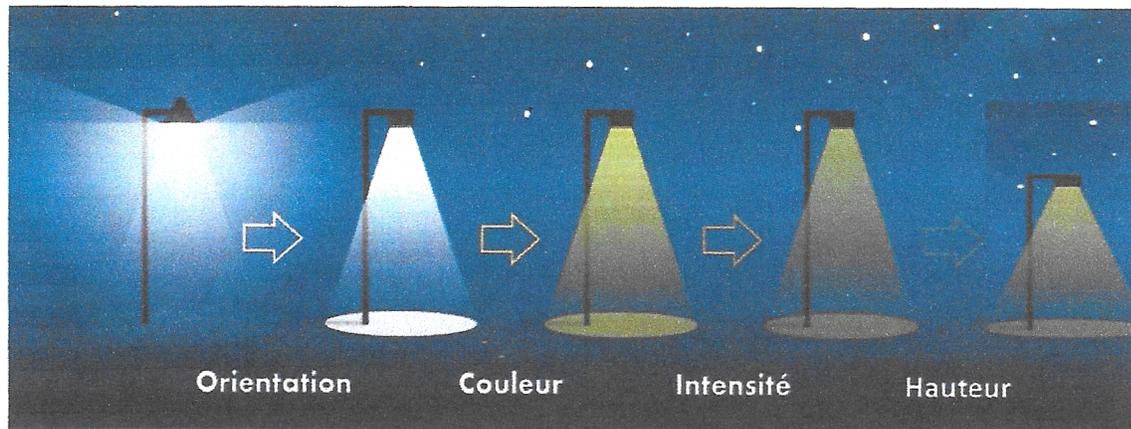


ILLUSTRATION BONS LAMPADAIRES ET T° DE COULEURS SELON L'ARRETE DE 28/12/2018

Aucune émission au-dessus de l'horizontale

En guise de synthèse, le schéma ci-dessous (cf. figure 15) illustre dans l'ordre de priorité, l'ensemble des solutions qu'il est possible de mettre en place pour réduire la pollution lumineuse au travers de l'axe spectral.



TEMPERATURES DE COULEURS EN KELVIN

Suppression de la composante « bleue »

Obligation 2700°K ou mieux 2400°K

